

Sous le signe du poisson

Paul-Louis Martin

Numéro 145, été 2015

Pêche aux trésors

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/78279ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, P.-L. (2015). Sous le signe du poisson. *Continuité*, (145), 18–22.

SOUS LE SIGNE D



D'où vient l'engouement des Québécois pour la pêche sportive ? De l'émerveillement des colons devant le spectacle des eaux poissonneuses jusqu'à la création des zecs,

Continuité vous propose une histoire condensée qui saura vous appâter.

par Paul-Louis Martin

River Jacques Cartier par Henry William Barnard (1799-1857)

Source : Musée royal de l'Ontario © ROM

Nos ancêtres étaient loin d'être insensibles à la beauté du fleuve et de ses rivières : dans les textes de Jacques Cartier ou Bougainville, en passant par ceux de Champlain, Pierre Boucher, La Hontan, les Jésuites et la plupart des auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, on ne trouve

qu'étonnement et admiration devant le spectacle d'autant de grandes eaux, si vives, si poissonneuses et fréquentées par autant d'oiseaux migrateurs. Mais l'époque ne fait guère de place à la contemplation de la nature, encore moins aux loisirs en plein air, sauf chez les détenteurs de titres et de privilèges. La préoccupation dominante chez la plupart des habitants reste le *primum vivere*, c'est-à-dire se nourrir, s'abriter et installer

U POISSON



durablement sa famille dans ce pays au climat capricieux.

Les nouveaux venus pourront compter sur les abondantes ressources halieutiques de cet immense réseau d'eau douce. Dans une société en construction, de foi catholique bien entendu, qui inscrit à son calendrier annuel pas moins de 140 jours de jeûne, on peut considérer comme une vraie bénédiction l'accès à une telle manne : anguilles, esturgeons, saumons, bars, aloses, dorés forment la majorité des captures que font les habitants dans leurs pêches à fascines autour et en bas de Québec. Plus haut dans l'estuaire, hors de la zone de marées, on prend au filet, dans les nasses, à la foëne ou à la ligne dormante brochets, maskinongés,

barbues, carpes, perchaudes, aloses, anguilles et saumons encore, tandis que dans le bas du fleuve, en eaux salées, s'ajoutent harengs, morues, loches, éperlans et capelans.

LES VEDETTES : L'ANGUILLE ET LE SAUMON

Outre la morue, deux poissons ont joué un rôle plus important que les autres : l'anguille et le saumon. La première était familière aux immigrants issus de la Bretagne et de la Vendée, qui ont transposé ici leurs techniques de pêche, soit les barrières de fascines dotées de bourroles et de coffres. Présente en quantité prodigieuse, l'anguille était facile à capturer lors de sa migration automnale. Dans les années 1650, elle a pratiquement sauvé la petite colonie française de la famine. Salée et mise en barrique, elle a fait partie du régime alimentaire de presque tous les habitants des deux rives du fleuve jusqu'au milieu du XX^e siècle. On appréciait sa chair grasse et délicate qu'on apprêtait en ragoût ou en tronçons grillés sur les braises.

Avant d'accéder au statut de poisson à valeur sportive, le saumon a quant à lui fait l'objet d'une exploitation considérable dans tout l'espace laurentien. Les deux rivières à saumon les plus productives sur la rive sud du Saint-Laurent étaient la Châteauguay et la Saint-François, selon ce qu'a rapporté l'ingénieur du roi Louis Franquet, lors de sa visite en 1754. À compter de 1768, les captures de saumons de la spectaculaire rivière Jacques-Cartier ont souvent été la cause de mésententes sur les redevances (sixième ou onzième baril?) entre le seigneur Joseph Brassard-Deschenaux et ses censitaires.

Salé et mis en barrique, le saumon était écoulé sur les marchés locaux. Il figurait au menu des malades de L'Hôtel-Dieu de Québec, mais on l'a aussi exporté aux Antilles et dans la mère patrie tout au

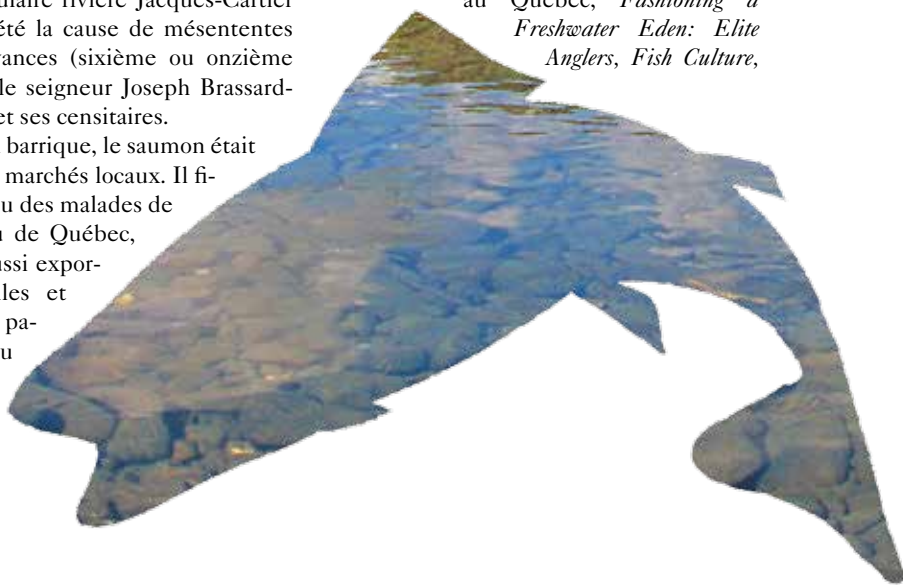
long du Régime français, puis en Angleterre après la Conquête, jusqu'à ce que de sérieuses menaces commencent à affecter la santé de son habitat, au milieu du XIX^e siècle. Lorsque le premier surintendant des pêcheries du Canada-Uni entre en fonction, en 1855, l'une de ses tâches consiste à assurer l'inspection régulière des rivières à saumon mises à mal par l'industrialisation croissante. Barrages, manufactures et moulins empêchent la remontée des saumons vers leurs frayères, sans compter deux autres facteurs négatifs : les tas de bran de scie que les scieries jettent dans les cours d'eau et le harponnage des saumons par les braconniers. Le beau salmonidé allait toutefois connaître un destin moins commun que les poissons pêchés de façon industrielle : il allait participer à la naissance d'une autre forme de pêche au Québec.

UN LOISIR TARDIF

La pêche pratiquée comme un loisir ou un sport est probablement plus récente que la chasse dite de loisir. Celle-ci, principalement aux oiseaux migrateurs, a été largement pratiquée en Nouvelle-France, surtout par les militaires et les seigneurs d'origine aristocratique.

On ne trouve aucune mention claire de pêche sportive en Nouvelle-France, ni même avant le début du XIX^e siècle. L'étude récente la plus fouillée sur l'origine et l'évolution de cette pêche

au Québec, *Fashioning a Freshwater Eden: Elite Anglers, Fish Culture,*



inaugurant une tradition d'accueil et de pourvoirie qui sera ensuite maintenue par la famille Déry jusqu'en 1913.

Le site de pêche Déry est délimité, loué par bail en 1818 et réservé en exclusivité à des militaires et des bourgeois de Québec, si bien qu'on peut le considérer comme l'un des premiers clubs privés de pêche au saumon du Québec. Le dernier détenteur des droits de pêche sur cette rivière sera le maître brasseur québécois de la bière Dow, Joseph Knight Boswell.

L'ESSOR DES CLUBS PRIVÉS

La formule du club privé sera reprise au long de la rivière Matapédia en 1871, puis en Gaspésie, alors que le gouvernement fédéral vendra ou cédera par bail les droits de pêche au saumon à de riches concessionnaires, majoritairement d'origine américaine. Mais l'essor véritable de ce type de concessions survient après 1882, lorsque le gouvernement du Québec se fait confirmer par la Cour suprême sa juridiction exclusive et ses droits de pêche sur les eaux intérieures, soit les lacs et rivières non navigables de son territoire.

Le moment est bien choisi pour répondre favorablement aux nombreux groupes de chasseurs et de pêcheurs qui, depuis 1880, demandent au gouvernement de leur concéder une réserve privée dans ces espaces forestiers maintenant accessibles par chemin de fer. Le gouvernement de Joseph-Alfred Mousseau poursuit un triple objectif: satisfaire les loisirs des membres de l'élite financière, tirer un revenu de la location du territoire public et de ses ressources, et s'assurer de la conservation du poisson et du grand gibier. Car depuis plusieurs années, le gouvernement échoue à freiner les prélèvements sauvages d'originaux, de caribous et de poissons dont les habitats sont envahis par de nouvelles vagues de colons et d'exploitants forestiers. Voilà pourquoi la loi créant la formule locative du club se lit ainsi: « Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier ». Adoptée en 1885, elle vient régulariser la situation de deux concessions, les clubs Winchester et Shawinigan, et poser les conditions des futures locations de territoire.

En moins de 10 ans, plus de 50 clubs voient le jour. Après 20 ans, on en compte 300, puis 500 en 1923. La superficie du territoire concédé diminuera progressivement avec le nombre de clubs, passant de 300 mi² (777 km², soit plus d'une fois et



demie la superficie de l'île de Montréal), comme au Triton Fish and Game Club en 1893, à une moyenne de 100 mi² (259 km²). Après 1950, sous le régime de Duplessis, cette superficie sera parfois réduite à un secteur de cinq ou six lacs pour satisfaire les groupes moins fortunés.

Puisque l'un des objectifs officiels est de protéger la faune marine et le gibier, les locataires sont tenus de respecter les lois et règlements liés à la faune, de consigner toutes leurs prises et captures dans le rapport de leurs activités et de le transmettre annuellement au ministère responsable. Les clubs doivent surtout mettre en place un système de gardiennage, permanent dans certains cas, dont les gardiens seront longtemps considérés comme investis du statut et des pouvoirs des garde-chasses et garde-pêches officiels.

Chaque club compte en moyenne une cinquantaine de membres qui se partagent le loyer annuel du territoire, fixé à 100 \$ au début du système, puis augmenté à 3 \$ le pied carré en 1914. Le coût de la cotisation annuelle varie selon les volontés des directeurs du club, mais il ne convient qu'à des goussets bien garnis. Les deux premiers clubs autorisés par le nouveau régime, le Club Shawinigan en 1883 et celui des Laurentides en 1885, rassemblent l'un les financiers, les industriels et les politiciens de Montréal, l'autre ceux de Québec. On ne s'étonnera pas de voir ces clubs recruter peu à peu la majorité de leurs membres parmi les élites financières et politiques

Club house du Triton Fish and Game Club qui, en 1893, faisait 300 mi², soit plus d'une fois et demie la superficie de l'île de Montréal.

Source: BAnQ, fonds J. E. Livernois ltée, P560,S1,P756

Pêche de répertoire

Si les poissons et leur habitat font partie de notre patrimoine naturel, la pêche comme pratique relève de notre patrimoine immatériel. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, la pêche à Montmagny et la pêche au saumon dans la Matapédia ont été inscrites au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. (Josiane Ouellet)

La Maison Déry se refait une beauté



Photo: Guillaume D. Cyr

Construction rectangulaire d'un étage et demi, chapeautée d'un toit à deux versants percé d'une lucarne, la Maison Déry fait partie du paysage culturel de Pont-Rouge depuis 1804. Agrandie vers 1864, elle compte parmi les plus anciennes résidences de la ville et s'avère représentative de la maison rurale du début du XIX^e siècle. Classé et protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel sous le nom « site patrimonial de pêche Déry », l'endroit prend aujourd'hui la forme d'un centre d'interprétation historique et naturel qui raconte l'histoire du premier pont à péage du Québec et de la pêche au saumon dans la rivière Jacques-Cartier. Afin de mettre le site en valeur et d'en assurer la pérennité, la Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge a fait appel à l'architecte paysagiste

Chantal Prud'Homme et à l'architecte Michel Boudreau pour d'importants travaux de restauration et d'aménagement au printemps 2014. Le projet consistait à remplacer la couverture en bardeaux de cèdre en conservant ses caractéristiques esthétiques, à mener diverses interventions sur les parements muraux, ainsi qu'à embellir et rendre plus sécuritaire l'aménagement extérieur, tout en respectant l'esprit des lieux. Ces travaux ont valu à l'organisme le prix Conservation et préservation des Prix du patrimoine de la MRC de Portneuf. (Michel Boudreau)

américaines et canadiennes-anglaises. L'auteur de l'histoire du célèbre Triton Fish and Game Club, Sylvain Gingras, a repéré parmi ses membres les principaux capitaines d'industries états-uniennes, les Colgate, Vanderbilt, Rockefeller, Henry Sanford, Charles T. Church et autres, ainsi que des figures politiques telles que le président Theodore Roosevelt et le gouverneur général du Canada Earl Grey. Presque tous les premiers ministres du Québec ont à leur tour fréquenté l'un ou l'autre des confortables *club houses* de ces paradis forestiers.

NOUVEAU RÉGIME

Avec l'amélioration des conditions de vie de la classe moyenne après la Seconde Guerre mondiale se multiplient les adeptes des loisirs en nature. Le nombre de clubs de chasse et pêche, qui avait stagné en raison des deux guerres et de la crise des années 1930, connaît lui aussi une progression étonnante entre 1945 et 1960: il passe de 614 à 1908. La superficie moyenne, elle, est ramenée à 13,5 mi² (35 km²).

Au début des années 1970, la colère gronde: les 1991 clubs fréquentés par 30 000 membres mécontentent profondément les 500 000 détenteurs de permis de pêche et de chasse, privés d'une grande partie de leur terrain de jeu. Le « scandale des clubs privés », selon les mots du journaliste Henri Poupard, soulève les passions et

donne lieu à des manifestations publiques, qui conduisent le Parti québécois à promettre l'abolition du régime dans son programme électoral de 1976. Deux ans plus tard, le régime presque centenaire est aboli. Il cède la place à un mode de gestion plus démocratique: les zones d'exploitation contrôlée (zecs), ouvertes à tous et dotées de moyens scientifiques de conservation des milieux naturels. Depuis lors, si on ajoute l'accès aux parcs et réserves ainsi qu'aux pourvoiries, c'est près de 700 000 Québécois qui se procurent un permis de pêche sportive chaque année et profitent des ressources fauniques de leur grand fleuve et de leurs milliers de lacs et de rivières.

Trop longtemps réservées aux élites financières et aux mieux nantis, la passion pour la pêche et l'appropriation des paysages forestiers du Québec ont fini par bénéficier à l'ensemble de la population, grâce à un réflexe démocratique exemplaire.

Paul-Louis Martin est historien et ethnologue.

À lire

La version originale de ce texte (beaucoup plus longue) est disponible au magazinecontinuite.com.